



ENTREVUE AVEC LA MAIRIE DE MARSEILLE

Le SNUDI FO 13 a été reçu par Mme CASANOVA, adjointe à l'Éducation, accompagnée des responsables des services liés aux écoles marseillaises.

Sommaire :

1/ 1^{er} bilan de la rentrée 2016
3/ Les travaux dans les écoles
5/ Les TAP

2/ La sécurité des écoles marseillaises
4/ Les personnels municipaux

1/ 1^{er} bilan de la rentrée 2016

Mme CASANOVA souligne que « cette rentrée s'est faite dans un climat apaisé »

76.000 élèves sont scolarisés dans les 440 écoles de la Ville, ce sont plus de 2150 élèves supplémentaires. 97 classes nouvelles classes ont été ouvertes, soit l'équivalent de 12 groupes scolaires.

Depuis février 2016, 400 chantiers ont été entrepris dans 271 écoles pour un budget total de 350 millions.

10 projets de constructions sont lancés dont deux seront livrés dès la rentrée 2017 (Rouet et Ste Marthe). La mairie cherche des espaces en centre-ville où le problème reste entier pour faire face à une demande de plus en plus croissante.

Lors de la dernière carte scolaire, le SNUDI FO avait déjà alerté les autorités académiques et la Municipalité sur les manques de locaux dans le secteur du 3^{ème} arrondissement de Marseille, dont la plupart des écoles sont en REP+.

Le syndicat interviendra en amont des opérations de carte scolaire 2017 et des suivantes pour revendiquer à la Mairie les moyens d'accueil des élèves de ces secteurs et donc de meilleures conditions de travail pour les enseignants.

2/ La sécurité des écoles marseillaises

Mme CASANOVA rappelle que plusieurs réunions ont été organisées avec la Préfecture et la DSDEN 13 pour organiser au mieux la sécurité des écoles. Elle informe des décisions prises :

- Association des personnels municipaux (cantine) et associatif (TAP) aux consignes de sécurité et aux exercices d'évacuation et d'alerte du PPMS de l'école.
- Collaboration de la Mairie avec les référents sécurité de la DSDEN
- Le/la responsable de cantine dans chaque école devient « référent sécurité » pour la Mairie. Une formation sera prévue ainsi que pour les agents de maîtrise.
- La mise en place des visiophones dans les écoles suit son cours. Il y a eu une première phase en cours de déploiement, un autre rapport sera présenté au prochain conseil municipal pour budgétiser la suite de la mise en place des visiophones et du contrat de maintenance, ainsi que la question de clôtures.
- Chaque école sera destinataire d'une mallette PPMS, avec la seule corne de brume comme moyen d'alerte spécifique pour les exercices intrusion-attentats.
- Un courrier explicatif sur les travaux réalisés concernant la sécurité des écoles sera envoyé aux directeurs d'écoles et aux parents.

Le SNUDI FO est intervenu pour faire remonter plusieurs constats :

☞ La rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte très anxieux pour tous les personnels dans les écoles. Les consignes de sécurité demandées conjointement par le Ministre de l'Intérieur et de l'Éducation nationale font, de fait, porter sur les personnels enseignants et municipaux des responsabilités **qui ne font pas partie de leurs obligations réglementaires.**

Force ouvrière rappelle que la sécurité dans et autour des établissements relève de la responsabilité de l'état et des pouvoirs publics et non des enseignants ou des agents territoriaux !

☞ Nous avons fait état d'un incident majeur lors d'une « intrusion » de policiers municipaux dans une école maternelle de Marseille, qui, semble-t-il, ne relève d'aucune consigne de leur hiérarchie.

Ces fonctionnaires se sont permis des accusations virulentes envers le directeur, le menaçant d'un rapport circonstancié sur les failles dans les mesures de sécurité de son école. Madame Casanova n'avait pas connaissance de cet incident...

Le SNUDI FO a fait remonter cet incident intolérable auprès de l'Inspecteur d'Académie pour que l'administration assure le collègue directeur de son soutien.

☞ Sur la **question des PPMS lors des temps hors scolaires**, nous avons eu confirmation que les directeurs n'avaient pas à les élaborer mais communiqueraient le PPMS temps scolaire aux personnels cantine et TAP et que les référents TAP seraient présents, en observation, lors des exercices d'intrusion-confinement.

☞ Concernant la **demande de la Ville de Marseille sur la présence d'un enseignant au portail**, nous avons énuméré les difficultés de mise en place dans certaines écoles, particulièrement en maternelle. Nous avons réaffirmé que c'est à l'Etat et à la mairie de trouver des solutions pour pouvoir appliquer les consignes de sécurité demandées. Nous avons déclaré que nous refusions l'opposition entre personnels (enseignants et personnels municipaux), chacun ayant des missions définies par son statut, ou son contrat.

Flous et contradictions, persistent concernant la responsabilité de la surveillance des élèves que les enseignants devraient, selon la municipalité, laisser sous la responsabilité des ATSEM, pendant qu'ils seraient à l'accueil ! L'enseignant reste théoriquement toujours responsable de ses élèves durant le temps scolaire.

☞ Concernant la question des sonneries spécifiques aux nouveaux exercices, Mme Casanova a répondu que chaque école serait destinataire d'une mallette PPMS, avec la seule corne de brume comme moyen d'alerte spécifique. Dans l'attente, nous avons constaté que **les écoles marseillaises font état de moyens dérisoires, voir « fantaisiste »** : les équipes achètent sur les fonds propres de la coopérative des sifflets, des cornes de brume, des trompettes de carnaval et même des cônes de chantier !!! Certains choisissent de s'alerter avec leur téléphone portable. Mais cela impose une astreinte, un téléphone chargé en permanence et consultable à chaque sonnerie de SMS !

☞ A la question des téléphones sans fil pour les écoles de moins de dix classes, la mairie, en raison des nouvelles consignes de sécurité, devrait revoir ses normes d'attribution.

3/ Les travaux dans les écoles

Nous avons exposé des situations urgentes, sur des questions de sécurité, d'hygiène et de locaux en préparation de la prochaine carte scolaire.

Cette rencontre, organisée avec l'ensemble des syndicats, n'a pas permis d'aborder l'ensemble des dossiers précis et concrets de toutes les écoles que nous défendons.

Nous avons demandé immédiatement une nouvelle audience spécifique.

Si votre école nécessite encore des travaux non réalisés et urgents, merci de nous en faire part. Nous présenterons votre dossier lors de cette prochaine audience.

4/ Personnels municipaux

Mme CASANOVA a rappelé que 300 postes ont été créés depuis 2016.

Le SNUDI FO a posé à nouveau la revendication d'une ATSEM par classe.

Nous avons aussi transmis la demande de plusieurs écoles du remplacement des ATSEM absentes sur le temps scolaire et le temps ménage, sachant qu'elles le sont uniquement pendant le temps cantine (afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire).

Il n'y a pas eu de réponse immédiate sur ces deux points qui sont pourtant des demandes récurrentes depuis plusieurs années.

Les services de Mme CASANOVA ont pris note des points particuliers concernant certaines écoles.

5/ TAP

Dans le cadre du PEDT, la Ville de Marseille souhaite une meilleure collaboration entre les enseignants et les animateurs TAP. Il serait proposé 3 réunions de deux heures d'échange avec les directeurs sur trois thèmes : valeurs citoyennes, règlement intérieur, conduites de groupes de jeunes enfants.

Pour le SNUDI FO 13, toujours opposée à la réforme des rythmes scolaires, **il ne peut y avoir confusion entre le scolaire et le périscolaire**. Ces réunions ne peuvent pas être imposées par la municipalité aux directeurs ou aux enseignants car elles n'ont pas de cadre statutaire et ne relèvent pas des obligations réglementaires des personnels de l'Education nationale.

Les directeurs et les enseignants ne sont pas des employés de la mairie !

N'hésitez pas à nous faire remonter tous les problèmes ou questions relatives au fonctionnement des écoles marseillaises. Nous les aborderons lors d'une prochaine audience avec les services de Mme CASANOVA.

Directeurs, enseignants, regroupons-nous pour défendre nos droits et nos conditions de travail !

Syndiquez-vous au SNUDI-FO